Envoyé en préfecture le 17/10/2025 Recu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 076-217604750-20251016-DCM2025038-DE



République Française
Département de la Seine-Maritime
Commune de Franqueville-Saint-Pierre

N° annuel : **DCM2025038** Transmis en préfecture : 17/10/2025 Mise en ligne : 17/10/2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

#### **SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 29 Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Vote Pour : 28 Vote Contre : 0 Abstention : 0

## Etaient présents :

M. Bruno GUILBERT, Maire.

Mme Maryse BETOUS, M. Victor QUESNEL, Mme Victoria PACHECO, M. Jean-Michel LEJEUNE, Mme Valérie FISSET, M. Thierry LARIDON, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Thérèse JOUTEL, M. Jean-Charles PEUDEVIN, M. Bertrand RIOULT, M. Francis DEHAYS, Mme Marie-Christine DELATTRE, M. Olivier PETIT, Mme Isabelle LOUVET, Mme Corinne LE BLEIZ-CHATELAIN, M. Thierry EVE, Mme Séverine COUSIN, M. Nicolas HAREL, M. Sylvain DELVALLEE, Mme Dominique PARA, M. Éric DUPERRON, M. Pascal MALLET, Mme Martine CARABY, M. Christophe DELAHAYE, Mme Elena COMTE, Conseillers Municipaux.

# <u>Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code</u> Général des Collectivités Territoriales :

Mme Catherine REBOUL (représentée par Mme Marie-Christine DELATTRE), Mme Nathalie VALEUX-VAN-HOVE (représentée par Mme Martine CARABY), Monsieur Xavier FOUCHER (représenté par M. Pascal MALLET).

#### **Etait absent:**

M. Hervé CHOLLOIS.

Le 16 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 10 octobre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 10 octobre 2025.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 25 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Madame Séverine COUSIN, conseillère municipale, remplit les fonctions de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 076-217604750-20251016-DCM2025038-DE

## **OBJET: INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

# ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Le Quorum constaté, Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que le Conseil Municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT ; Après en avoir délibéré ;

#### Le CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2025;
- PRECISE que le procès-verbal est publié sur le site internet de la ville dans la semaine qui suit son approbation et un exemplaire papier est mis à disposition du public.

Fait à Franqueville-Saint-Pierre, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre Le 17 octobre 2025

Le Maire, Bruno GUILBERT



La Secrétaire de séance, **Séverine COUSIN** 

### Cette délibération est signée électroniquement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.